

Aux membres de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) et aux membres de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Secrétariat de l'Assemblée

Carnet de bord No 2003/38
21 mars 2003

Le groupe de travail mixte (GTM) pour la mise en œuvre de la Résolution 1272 (2002) sur les prisonniers politiques en Azerbaïdjan (de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe, et de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme), **réuni le mardi 4 mars 2003 sous la présidence du doyen d'âge:**

- *A l'unanimité, a réélu M. Clerfayt (Belgique, LDR) Président, et a élu à l'unanimité M. Gross (Suisse, SOC) Vice-Président ;*

et, poursuivant sa réunion sous la présidence de M. Clerfayt, en ce qui concerne :

- *Visite d'une délégation du Groupe de travail mixte en Azerbaïdjan (10-14 février 2003) : a entendu un compte rendu des membres qui ont participé à la mission d'information, et a invité son Président à informer le Président de l'Assemblée de la situation;*

- *Situation médicale des prisonniers politiques : a pris note d'un rapport du Vice-Ministre de la Justice sur l'organisation du service médical des prisons et a considéré que ce rapport ne répondait qu'imparfaitement à la demande faite par les membres lors de leur visite que le Ministère de la Justice examine de près la situation de certains prisonniers politiques malades ;*

- *GT.Suivi-Ago : a entendu un exposé de M. l'Ambassadeur Ago sur les activités de son groupe et le projet de visite prochaine dans le Caucase du Sud ;*

- *par ailleurs, le GTM a décidé :*

- *d'effectuer une deuxième visite d'information en Azerbaïdjan au courant du mois de mai 2003 ;*

- *d'écrire une lettre au Président de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation pour l'informer de la situation d'un journaliste détenu ;*

- *de demander au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'envisager de modifier le mandat en cours de ses experts indépendants, afin que les experts puissent partager avec le Groupe de travail des informations nécessaires à la rédaction d'un rapport sur la situation actuelle ;*

- *de transmettre au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe l'avis du Groupe de travail selon lequel le cas pilote n° 10 pourrait faire l'objet d'un nouvel examen à la lumière de nouveaux éléments/documents ; et de lui recommander que sa Représentante spéciale à Bakou ait l'opportunité de rencontrer les personnes se plaignant de décisions de l'administration ;*

- *Prochaine réunion : à Strasbourg pendant la partie de session de mars-avril 2003.*

David Čupina, Raphaëlle Mathey

cc: Secrétaire Général de l'Assemblée
Directeurs et tous les agents du Secrétariat de l'Assemblée
Secrétaires des Délégations Nationales de l'Assemblée
Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée

Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Secrétaire du Comité des Ministres
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe
Directeur de la communication et de la recherche